

# Von Hebel, Herman (Pays-Bas)

(Original : anglais)

## Expérience professionnelle

### Informations personnelles

Nom de famille : von Hebel  
Prénom : Herman  
Date de naissance : le 22 novembre 1961  
Lieu de naissance : Coevorden (Pays-Bas)  
Nationalité : Néerlandaise  
Sexe : Masculin  
État civil : Marié, deux enfants.

### Formation universitaire et stages de formation

Université de Groningue (Pays-Bas), 1981-1987 (LL. M.) : Faculté de droit – droit constitutionnel, droit public international, Droits de l’homme, droit pénal ;

Divers stages de formation, de courte durée, chez différents employeurs, pour mon évolution personnelle et pour l’amélioration de mes capacités de gestion ; par exemple :

- Cours de langues ;
- Évaluation de rendement, discussions avec le personnel pour superviseurs, et
- Formation à la gestion pour le personnel des Nations Unies, niveau moyen / haut (P4-P5).

### Langues

Anglais	oral : courant	écrit : courant
Français	oral : bon	écrit : moyen
Allemand	oral : moyen	écrit : moyen
Néerlandais	oral : langue maternelle	écrit : langue maternelle

### Expérience professionnelle

Depuis juin 2009 : Tribunal spécial pour le Liban (TSL) ;

Greffier adjoint, Greffier par intérim, Greffier (niveau D2/SSG) ;

À ce titre, responsable à tous les niveaux du fonctionnement du Greffe, notamment (i) contacts avec le Comité de gestion (principaux donateurs du Tribunal fournissant un encadrement administratif), (ii) contacts avec la communauté diplomatique, en particulier dans le but de recueillir des fonds, et avec le Sièges des Nations Unies, (iii) contacts avec l’État d’accueil, (iv) administration et budget, (v) coordination avec d’autres personnalités du Tribunal (président, procureur et chef du Bureau de la défense), (vi) presse et communication, (vii) organisation de toutes les sections du Greffe impliquées dans un soutien aux activités judiciaires : détention, services linguistiques, administration et documents judiciaires, unité des victimes et des témoins, unité pour la participation des victimes, (viii) gestion et technologie de l’information et (ix) sécurité.

Depuis 2009, l'accent a été mis par le Greffe sur le développement et sur la mise en œuvre de structures et de procédures nouvelles pour le nouveau tribunal/Greffe. Au cours de cette période l'organisation est passé de moins de 100 fonctionnaires à plus de 350. L'accent a été mis, notamment sur :

- Élaboration de budgets annuels pour approbation par le Comité de gestion du Tribunal spécial pour le Liban ;
- Élaboration et réalisation d'une stratégie efficace de collecte de fonds afin de garantir un suivi des opérations du Tribunal spécial pour le Liban ;
- Construction d'une cour d'audience dans les locaux du Tribunal ;
- Développement de relations de travail efficaces avec l'État d'accueil ;
- Développement et réalisation d'une solide politique de presse et de communication, adaptée à la culture de la presse et de la politique du Liban, et développement d'un site internet du Tribunal spécial pour la Liban ;
- Développement d'un programme de traitement informatique légal pour toutes les activités judiciaires (« procès sans papier ») ;
- Mis en œuvre de systèmes de sécurité efficaces tant pour le Siège de La Haye que pour le Bureau du Tribunal spécial pour le Liban, à Beyrouth ;

Juillet 2006-juin 2009 : Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) ;

Greffier adjoint, Greffier par intérim, Greffier (Niveau D2/SSG)

À ce titre, responsable à tous les niveaux du fonctionnement du Greffe, comme décrit ci-dessus.

Depuis 2006, les procès tenus par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown ont peu à peu tiré à leur fin. Pour des raisons de sécurité, le procès de Charles Taylor, ancien président du Liberia, a dû être organisé à La Haye. Le Greffe a dû mettre en place des procédures efficaces pour servir d'appui aux activités judiciaires à La Haye, alors que dans le même temps il dirigeait le Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown engagé dans un processus terminal ;

Au cours de la période 2006-2009, l'accent a été mis, entre autres sur :

- Élaboration et réalisation d'une « stratégie d'achèvement » pour toutes les activités judiciaires ;
- Élaboration d'un budget d'achèvement, avec mises à jour bi-annuelles pour approbation par le Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de collecte de fonds ;
- Création d'un Bureau séparé du Tribunal spécial pour la Sierra Leone à La Haye pour servir d'appui au procès Taylor et à l'organisation d'une coordination efficace entre Freetown et La Haye ;
- Entretien de relations de travail efficaces avec l'État d'accueil, la Sierra Leone, et développement et entretien de ces relations avec les Pays-Bas ;
- Développement et mise en œuvre d'une politique de réduction d'effectif pour le personnel du Tribunal ;
- Détention des accusés et conclusion d'un accord d'application des peines avec le Rwanda et avec un certain nombre de pays en Europe ;
- Concernant les acquis grâce au Tribunal, organisation notamment, à Freetown, d'une conférence sur les apports consécutifs aux procès,

élaboration et collecte de fonds pour différents projets fondés sur ces acquis, et élaboration d'une politique « de legs » visant à développer un héritage durable, grâce à la Cour, en faveur d'un respect de la loi en Sierra Leone ;

Janvier 2001-juillet 2006 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ;

Conseiller juridique principal de la Chambre de première instance II (niveau P5) ;

Au cours de l'année 2001, la Chambre II est passée d'une seule formation de jugement à trois formations de jugements. Au titre de conseiller juridique principal, ma tâche a essentiellement consisté, entre autres :

- À fournir des conseils juridiques concrets aux juges concernant des questions de droit pénal, de procédures criminelles, de droit pénal international et de droit public international ;
- À superviser les membres du personnel débutants ou confirmés ;
- À coordonner les activités de la Chambre pour le bon fonctionnement de 2 ou 3 trois procès, et jusqu'à 10 instruction préparatoires en parallèle, à n'importe moment ;
- À organiser, sous la supervision du juge de la mise en état, la gestion quotidienne des dossiers d'instruction préparatoire, et promouvoir une coopération efficace entre les parties ;
- À participer au développement, à la mise à jour et à la réalisation de la stratégie d'achèvement du Tribunal ;
- À faire la liaison avec les autres sections du Tribunal ;

Septembre 1991-décembre 2000 : Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ;

Conseiller juridique adjoint, Conseiller juridique principal ;

En tant que Conseiller juridique adjoint ou principal, j'avais à charge, entre autres, de :

- Fournir des conseils juridiques au ministre, aux cadres supérieurs et aux services chargés de la politique générale auprès du ministre, et de même dans d'autres ministères ;
- De coordonner la mise en œuvre de nouveaux instruments juridiques internationaux dans le cadre de politiques et de législations nationales, et d'exprimer les positions nationales dans le cadre de discussions dans des forums intergouvernementaux (tels que le Conseil de l'Europe et les Nations Unies) ;
- De représenter le gouvernement des Pays-Bas devant certains organes judiciaires internationaux (Commission européenne et Cour européenne des Droits de l'homme, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Cour internationale de justice) et dans le cadre de forums internationaux (en particulier le Conseil de l'Europe et les Nations-Unies) ;

Au cours de cette période ayant approché les dix années, j'avais pour missions :

- D'agir au titre de mandataire devant la Commission européenne et la Cour européenne des Droits de l'homme pour des dossiers de violation présumé, par les Pays-Bas, de la Convention européenne des Droits de l'homme (1991-1997) ;
- De participer et d'agir en tant que (vice-) président de groupes d'experts au Conseil de l'Europe sur des affaires en rapport avec la protection des minorités (1992-1994) ou pour le développement de nouveaux protocoles à la Convention européenne des Droits de l'homme (1992-2000) ;

- D'agir en tant que membre de la délégation des Pays-Bas au Comité *ad hoc*, au Comité préparatoire, à la Conférence de Rome et à la Commission préparatoire concernant la création d'un Cour pénale internationale permanente (1995-2000). En outre, à la Conférence de Rome (1998), j'ai présidé un groupe de travail chargé de définir la notion de crime de guerre, et j'ai été membre du Bureau élargi de la Conférence. De 1999 à 2000, j'ai présidé un groupe de travail sur les éléments de crimes ;
- D'agir en tant que co-mandataire devant la Cour internationale de justice dans l'affaire de la légalité de l'utilisation de la force (Serbie et Monténégro contre les Pays-Bas) ;

Avril 1990-septembre 1991: Ministère de la Justice, Pays-Bas ;

Expert en législation

Au cours de cette période, ma mission essentielle, en tant qu'expert en législation a consisté : à fournir des conseils juridiques au ministre de la Justice sur des questions à l'ordre du jour au Cabinet des ministres ; j'ai participé à la préparation de la législation de plusieurs autres ministères, en particulier ceux des Affaires étrangères et des Finances, plus particulièrement en ce qui concerne la compatibilité des législations en préparation avec les obligations à l'égard de traités internationaux ;

Avril 1987-décembre 1989 : Université d'Utrecht ;

Chercheur en droit

En tant que chercheur en droit à l'Institut néerlandais des Droits de l'homme, j'ai contribué, par une information juridique, au manuel de P. van Dijk et F. van Hoof, *The European Convention in Theory and Practice*, et j'ai participé au développement de la base de données en matière de jurisprudence nationale liée à l'application de la Convention européenne sur les Droits de l'homme dans le système juridique nationale néerlandais.

### **Divers**

- De 1988 à 1990 : président de la section néerlandaise de la Commission internationale des juristes ;
- Publication de divers articles dans le domaine des Droits de l'homme, du droit pénal international, du fonctionnement des cours et tribunaux pénaux internationaux, et de la création de la Cour pénale internationale ;
- Conférences dans diverses universités et institutions de l'enseignement supérieur, et participation en tant que juge à des concours de procès fictifs.

---